

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 13 novembre 2012
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Christophe DEVENOGE	Président	
Mme Florence PULIDO	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Isabelle de PLANTA	Excusée
M. Antoine BARDE		M. Norbert FELLAY	
Mme Caroline BENBASSAT		M. Christian HALLER	
M. Louis BOLDRINI		M. Gilbert HUMBERT	
Mme Chantal BORDIER	Excusée	M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre BUHOLZER	Excusé	Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT			

Public : 1 (M. Jacques APOTHELOZ)

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 25 septembre 2012.**
- 2. Approbation des projets de procès-verbaux des séances du mardi 30 octobre 2012 - 1^{ère} et 2^{ème} parties.**
- 3. Communication(s) du bureau.**
- 4. Rapports des commissions et délibérations**
 - a. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 6 novembre 2012 (M. Christophe DEVENOGE – Président).
 - + Délibération N°23.** Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2013, au taux des centimes additionnels.
 - + Délibération N°24.** Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013.
- 5. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 6. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 7. Propositions individuelles et questions.**

M. le Président Christophe DEVENOGE ouvre la séance à 19h.00 et prie d'excuser les absences de Mmes Chantal BORDIER, Isabelle de PLANTA et M. Pierre BUHOLZER, Conseillers municipaux.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 25 septembre 2012.

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

Point 2

Approbation des projets de procès-verbaux des séances du mardi 30 octobre 2012 - 1^{ère} et 2^{ème} parties.

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

Point 3

Communication(s) du bureau.



Conférence CoHerAn – Séance/Tournoi de pétanque/Raclette

M. le Président rappelle que la Conférence CoHerAn aura lieu le mardi 27 novembre prochain à 18h.00 à la mairie de Corsier. Le Conseil municipal in corpore est invité ensuite à un tournoi de pétanque au local de cette société, à 19h.00, suivi d'une raclette sur place.



Soirée du Conseil municipal / Match du Genève-Servette Hockey – Samedi 1^{er} décembre 2012

M. le Président rappelle que la soirée du Conseil municipal aura lieu le samedi 1^{er} décembre prochain. Il est prévu de se rendre au Vernets pour voir le match du Genève Servette Hockey Club (GSHC) qui joue contre Lugano ce jour-là, en loge VIP, suivi d'un dîner sur place. Un bus est prévu pour ce déplacement (Départ à 18h.00). Il est remis à chaque participant un badge nominatif confectionné par le secrétariat de la mairie.

Point 4 Rapports des commissions et délibérations.

- a. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 6 novembre 2012 (M. Christophe DEVENOGE – Président).

M. Christophe DEVENOGE informe que la commission des finances s'est réunie le mardi 6 novembre 2012. Cette séance était principalement consacrée à l'étude du budget 2013. M. le Maire a passé en revue les différentes rubriques et sous-rubriques des comptes du fonctionnement. Ce passage en revue n'a pas suscité de réactions particulières des membres de la commission.

Aucun irrécouvrable (pertes sur débiteurs) n'est annoncé par l'AFC (Administration Fiscale Cantonale), rien ne devrait impacter la prochaine production fiscale ; du moins à ce jour.

Les investissements prévus en 2013 représentent 910'000 F. Ils sont bien inférieurs à ceux de 2012, budgétisés à 3'250'000 F. Cette diminution du rythme des investissements permettra ainsi de reconstituer des liquidités. A cet égard, dans sa présentation du mardi 20 octobre dernier, M. le Maire a relevé que les liquidités étaient passées de 3'000'000 F en janvier 2012 à 9'000'000 F en septembre 2012.

M. le Président pense qu'une question doit se poser, soit de se fixer l'ambition d'environ doubler ce montant de 9'000'000 F d'ici 2014-2015, soit pour la fin de législature, ceci afin d'aborder le projet Poste, Mairie, local des pompiers, immeubles d'habitation avec le maximum de liquidités.

Ceci permettra de décider de manière nettement plus sereine le mode de financement de ce projet, soit totalement par fonds propres, soit en procédant à l'emprunt. De toute manière, pour pouvoir emprunter, il faudra probablement mettre une certaine base de fonds propres, raison pour laquelle il est important d'anticiper et de créer des réserves.

Pour l'heure, le budget 2013, tel que présenté par M. le Maire, permet de faire face à toutes les charges, y compris les investissements. Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter le taux des centimes additionnels, ni de percevoir la taxe professionnelle.

Tenant compte de ce qui précède, M. le Président informe que la commission des finances a préavisé favorablement le budget 2013, le maintien du centime additionnel à 33 centimes, ainsi que le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 100 %.

Par conséquent, la commission des finances recommande au Conseil municipal d'accepter les délibérations N^{os} 23 et 24, dont lecture sera faite tout à l'heure.

Dans les divers, la commission des finances, au chapitre de l'aide humanitaire, a décidé d'octroyer les montants suivants :

- 5'000 F à l'Association « Mongaado-Village ». Cette somme sera utilisée pour l'acheminement de lits d'hôpitaux au Togo.
- 5'000 F à l'Association « Les foyers de l'Espérance », représentée par l'abbé JELEN, à Banghi en Centre-Afrique. Ce montant sera utilisé pour la construction d'un foyer pour les étudiants.

Pour terminer, M. le Maire a évoqué les émoluments pour les concessions des tombes du cimetière, ainsi que le prix de location pour les places de bateau à terre, à la plage des Courbes.

Les tarifs pratiqués à Anières sont nettement plus bas que dans les autres communes. M. le Maire a proposé qu'une réflexion soit engagée pour la révision de ces tarifs par les commissions adéquates.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal, approuvent les renvois en commissions des points suivants :

- ❖ **Règlement du cimetière à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».**
- ❖ **Tarifs des places de bateau sur terre au chemin des Courbes à la commission « Finances et aide humanitaire ».**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N^o 23 et propose de passer au vote.

✚ Délibération N°23. Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2013, au taux des centimes additionnels.

Vu le budget administratif pour l'année 2013 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **10'064'302.07 F** aux charges et de **10'241'969 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **177'666.93 F**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **3'165'104.73 F**, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de **2'987'437.80 F** et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de **177'666.93 F**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2013 s'élève à **33 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **910'000 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **910'000 F**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **3'165'104.73 F**, il en résulte un excédent de financement des investissements de **2'255'104.73 F**,

vu le rapport de la commission des finances du 6 novembre 2012,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 12 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de **10'064'302.07 F** aux charges et de **10'241'969 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **177'666.93 F**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à **33 centimes**.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N° 24 et propose de passer au vote.

✚ Délibération N°24. Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013.

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le rapport de la commission des finances du mardi 6 novembre 2012,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 8 oui (Majorité) – 3 contre (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, MM. Louis BOLDRINI et Pierre-Yves DECHEVRENS) – **1 abstention** (M. Philippe GAILLARD)

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à **100 %**.

M. le Maire remercie le Conseil municipal du vote de ces délibérations relatives au budget 2013 et de la marque de confiance qui est témoignée envers l'Exécutif.

Point 5 **Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Compagnie des sapeurs pompiers d'Anières - Nomination

M. le Maire informe que conformément à la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05), art. 30A, al. 3, lettre a), le Conseil municipal doit être saisi pour un vote consultatif lors des nominations et mutations d'officiers de pompiers volontaires.

L'Exécutif soumet donc au vote du Conseil municipal la proposition de nommer au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs pompiers d'Anières, le caporal Fabrizio MAGGIOTTO. Il remplit les compétences pour ce grade, qui ont été confirmées lors de l'inspection de la Compagnie le samedi 3 novembre dernier par la Sécurité civile.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote consultatif relatif à la nomination du caporal Fabrizio MAGGIOTTO au grade de lieutenant (dès le 1^{er} janvier 2013).

A la majorité (11 pour - 1 abstention M. Christian HALLER), le Conseil municipal approuve la proposition de nomination du caporal Fabrizio MAGGIOTTO au grade de lieutenant.

MM. Serge SERAFIN et Pierre CHOLLET n'ont pas de proposition.

Point 6 **Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**

M. le Président passe la parole à M. le Maire

Nant-d'Aisy

M. le Maire informe s'être rendu avec M. Pierre CHOLLET à une réunion le lundi 12 novembre dernier, à laquelle participaient la commune de Corsier, les SIG (Services Industriels de Genève) et le mandataire chargé de la renaturation du Nant-d'Aisy et de la STEP (station d'épuration) du Nant-d'Aisy.

M. le Maire confirme qu'au 31 décembre 2014, une station de pompage aura été réalisée sur la STEP du Nant-d'Aisy, permettant ainsi de la démanteler.

Une information sera faite à toute la population des communes d'Anières et de Corsier. Le Conseil municipal devra vraisemblablement délibérer, tenant compte qu'une modification des frontières entre Anières et Corsier devra être réalisée, même s'il s'agit d'un mètre pour un mètre.

M. Christian HALLER demande si la valeur locative devra être revue dès 2014, tenant compte du démantèlement de la station d'épuration du Nant-d'Aisy, sachant que cet élément entre en ligne de compte dans ce calcul.

M. le Maire répond que les contribuables pourront revoir ce calcul, en précisant que la renaturation prévue est exemplaire.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.

Cimetière d'Anières

M. l'Adjoint informe que la réception des travaux d'agrandissement du cimetière a été faite ce jour avec toutes les entreprises adjudicatrices. Les plantations ont également été faites et le résultat semble très satisfaisant selon les échos reçus à la mairie. Il peut donc être envisagé l'avenir avec sérénité !

Tenant compte de la nature de l'objet, il n'y aura pas d'inauguration, mais un article paraîtra dans le bulletin communal au printemps 2013, avec quelques photos du site.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Serge SERAFIN.

M. Serge SERAFIN n'a pas de communication.

Point 6

Propositions individuelles et questions




M. Philippe GAILLARD rend rapport sur « Communes-Ecole » pour l'année 2011-2012.

L'association regroupe aujourd'hui les 12 communes Arve-Lac : Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge, Vandoeuvres.

L'Association « Communes-Ecole » a pour but de mettre à disposition de la population un lieu de rencontre et de formation permanente dans le domaine des : Arts, Culture, Détente, Informatique, Langues, Sports.

La moyenne sur l'année, pour les deux semestres, est de 81 cours proposés et 60 cours ont été ouverts. 610 élèves se sont inscrits, 562 ont confirmé leur participation. La moyenne d'élèves par cours a été de 9,4 personnes.

Le résultat du 1^{er} semestre a été positif. En revanche, celui du 2^{ème} semestre a été négatif, en raison du réaménagement des bureaux de l'Association. La subvention des communes s'élève à 80'000 F (en fonction du nombre d'habitants par commune), soit pour Anières 7'265 F. Au total, 83 élèves de la Commune prennent des cours dans le cadre de « Communes-Ecole ».


espace de vie enfantine Rapport du Conseil de Fondation de la t'Anières – Séance du jeudi 18 octobre 2012

Mme Florence PULIDO informe que le Conseil de Fondation de la t'Anières s'est rencontré le jeudi 18 octobre dernier et en donne rapport.

Le taux d'occupation pour l'espace décloisonné est de 85 % avec 50 enfants inscrits (sur 8 ½ journées).

Pour la garderie des « Tout-petits », le taux d'occupation est de 95 % avec 21 enfants inscrits (sur 5 ½ journées).

La t'Anières poursuit sa mission d'entreprise formatrice. Il y a deux stagiaires, une en 1^{ère} année et l'autre en 2^{ème} année. Il y a également un stagiaire qui prépare une maturité professionnelle et une éducatrice qui suit une formation en cours d'emploi.

Actuellement, deux enfants font l'objet d'un suivi particulier (enfants en intégration) dont un avec le soutien de l'AIPE (Aide Intégration Petite Enfance).

Une réflexion a été menée au sujet des enfants du foyer d'Anières (Hospice Général). Ces enfants nécessitent une attention particulière du fait qu'ils ne parlent pas français à leur arrivée (traducteur) et qu'en plus, ils ne restent pas longtemps dans l'établissement. Le travail des éducatrices est donc très important, tenant compte qu'il faut recommencer à chaque arrivée d'un nouvel enfant dudit foyer.

Pour le bien-être des autres enfants et des éducatrices, le bureau et le Conseil de la t'Anières ont convenu de ne mettre à disposition que trois places pour les enfants provenant du foyer d'Anières, en donnant la charge à l'Hospice Général de gérer ces places.

L'équipe pédagogique mène également une réflexion pour améliorer la qualité de l'accueil de la garderie des « Tout-petits ». Cette année, il y a beaucoup d'enfants qui avaient tout juste 1 année à la rentrée, ce qui a posé

certains problèmes au niveau des horaires et des activités. En effet, un enfant qui ne marche pas nécessite beaucoup plus d'attention qu'un enfant qui peut se déplacer tout seul.

La garderie des « Tout-petits » était très peu équipée en matériel pour cette tranche d'âge. L'achat de jeux et notamment d'un filet de sécurité pour les escaliers a dû être effectué. Des ajustements seront probablement proposés pour 2013, afin de répondre à ces différentes problématiques.

Le thème de la t'Anières cette année est « Les métiers ». Les parents qui pratiquent une activité professionnelle particulière seront invités pour présenter aux enfants leur métier (boulangier, médecin, etc.) et éventuellement proposer des activités.

Mme HORDEQUIN, représentante des parents, a démissionné du Conseil de fondation, car son enfant a quitté la t'Anières. Une nouvelle personne sera présentée prochainement au Conseil pour la remplacer.

Au niveau des comptes 2012, la subvention de la commune d'Anières sera conforme au budget, soit 471'000 F ou légèrement en-dessous en raison d'une bonne maîtrise des charges et d'un très bon taux d'occupation, qui assure d'excellentes recettes.

Le Conseil de fondation a approuvé le budget 2013, d'un montant de 782'000 F, en hausse de 2,3 % par rapport au budget 2012.

Cette augmentation s'explique par l'adhésion de la Fondation à la CCT (Convention Collective de Travail) intercommunale de la petite enfance qui génère, avec au niveau des salaires bruts stables, une augmentation des charges sociales de l'ordre de 18'000 F. Toutefois, la subvention budgétisée en 2013 est équivalente à celle de 2012, car la hausse des écolages compense l'augmentation des charges. La subvention communale est estimée à 471'000 F pour 2013.

M. Norbert FELLAY demande si un âge minimum est requis pour inscrire son enfant à la garderie des « Tout-petits », pour éviter peut-être la problématique évoquée.

Mme Florence PULIDO répond que l'accueil est possible dès 1 année. Cette année était particulière, car il y a eu plusieurs enfants très petits, ce qui n'est pas toujours le cas chaque année.

M. le Maire ajoute que c'est lors des inscriptions des enfants qu'il faudra veiller pour équilibrer les âges.



Colis en faveur des Aînés

Mme Florence PULIDO informe que les colis seront prêts au tout début du mois de décembre et fera circuler tout à l'heure la liste des bénéficiaires, afin que les Conseillers municipaux s'inscrivent pour leur distribution aux Aînés.

Miroirs routiers

Mme Corinne ALHANKO-BAUER informe avoir été approchée par des habitants concernant la réglementation relative aux miroirs routiers et à qui incombe les frais si ces derniers sont abîmés.

M. Pierre CHOLLET répond que s'il s'agit de miroirs posés sur le domaine public communal, les frais sont à la charge de la Commune. En revanche, si le miroir est placé sur le domaine privé, l'installation, la pose et l'entretien sont à la charge des propriétaires dudit chemin. Pour toutes poses de miroirs, une demande doit être faite à la DGM (Direction Générale de la Mobilité).

Horloge du temple

M. Philippe GAILLARD informe que l'horloge du temple ne fonctionne pas.

Renaturation de l'Hermance

Suite aux intempéries du week-end du 10-11 novembre dernier, M. Pierre-Yves DECHEVRENS s'est rendu au bord de l'Hermance et souligne que le travail réalisé pour la renaturation de l'Hermance est très satisfaisant, car cela a évité les inondations et dégâts souvent constatés avant ces travaux.

Il tient également à remercier la Compagnie des sapeurs pompiers pour les interventions effectuées lors de ces fortes pluies sur le territoire communal.

Route de Chevrens – Bassy

M. Pierre CHOLLET remarque qu'il y a beaucoup d'eau dans les champs à Bassy. Il semble qu'un collecteur de drainage soit bouché. Une entreprise sera mandatée pour un curage de ce drainage.

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé,
M. le Président lève la séance à 19h.40.**

M. le Maire invite l'Assemblée à se rendre devant le local des pompiers pour voir un camion du service du feu similaire à celui qui sera acheté pour la Compagnie des sapeurs pompiers d'Anières, puis de se rendre au dîner organisé au local des pompiers.



Ce camion est présenté au Conseil municipal par un représentant de la société FEUMOTECH AG

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :